

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU **JEUDI 15 FÉVRIER 2024**

2024-009

Le jeudi 15 février 2024, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 19
Nombre de Membres présents : 19	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 5	Abstentions : 5
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Sophie LAGREE pouvoir à Jean-Luc DUPONT, Anne LUMEAU pouvoir à Christelle LAMBERT, Hélène BELLUT pouvoir à Jean-François DAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE pouvoir à Lucile VUILLERMOZ, Laurent BAUMEL pouvoir à Françoise BAUDIN.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Sophie LAGREE, Anne LUMEAU, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-Jacques LAPORTE, Laurent BAUMEL, Yoanna DESROCHES, Corinne RUFET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Eric MAUCORT

Tableau des effectifs - Février 2024

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources humaines du mardi 23 février 2024 ;

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés, modifiés ou supprimés par l'organe délibérant. Suite aux évolutions des services et aux besoins saisonniers 2024 du Pôle Culture, Sport et Vie Associative une mise à jour du tableau des effectifs est nécessaire comme présenté dans les tableaux en annexe.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

- Affaires scolaires

Suite à la demande d'intégration par voie directe dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs d'un agent du service des affaires scolaires issu de la filière animation, et afin de faire correspondre son nouveau cadre d'emploi à la nature des missions occupées, il est proposé de modifier un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe vers un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mars 2024.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Besoins saisonniers – Créations de postes

- Patrimoine

Deux postes d'adjoint du patrimoine, à temps complet, sont à prévoir pour un accroissement saisonnier d'activité pour permettre le remplacement-renfort à la Chapelle Sainte Radegonde et à la Collégiale Saint-Mexme, sur une période prévisionnelle d'emploi du 30 mars au 31 août 2024 (Temps complet X 2).

Un poste d'adjoint du patrimoine, à temps complet, est à prévoir pour un accroissement saisonnier d'activité pour permettre pour le remplacement-renfort à la Chapelle Sainte Radegonde et à la Collégiale Saint-Mexme, sur une période prévisionnelle d'emploi du 1^{er} juillet au 31 août 2024 (ouverture des monuments 7/7j).

Deux postes d'adjoint du patrimoine, à temps non complet, sont à prévoir pour un accroissement saisonnier d'activité pour permettre le remplacement-renfort à la Chapelle Sainte Radegonde et à la Collégiale Saint-Mexme, sur une période prévisionnelle d'emploi du 1^{er} au 30 septembre 2024 (35 h X 2).

- Culture

Un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet est à prévoir pour un accroissement saisonnier d'activité pour permettre pour le remplacement-renfort l'accueil du public à la Galerie Olivier Debré, lors d'exposition, sur une période prévisionnelle d'emploi du 1^{er} mai au 31 août 2024 (500 h).

Besoins en accroissement temporaire d'activité - Créations de postes

-Technique

Un poste d'adjoint technique à temps non complet est à prévoir pour renfort et remplacement d'un agent en disponibilité remplacé partiellement (30%) à l'Espace Rabelais, pour assurer la manutention et l'entretien sur des manifestations, selon la programmation culturelle, sur une période prévisionnelle du 1^{er} mars au 31 décembre 2024 (500 h sur la période).

-Administratif

Un poste à temps non complet pour le renfort-renplacement à l'Espace Rabelais, pour réaliser l'affichage et la distribution de tracts, selon la programmation culturelle, sur une période prévisionnelle du 1^{er} mars au 31 décembre 2024 (150 h sur la période).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ (5 ABSTENTIONS : Mme BAUDIN et 1 pouvoir, Mme VUILLERMOZ et 1 pouvoir et M. DAVIET) :

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs pour les postes permanents et non permanents tels que présentés en annexe ;
- **INSCRIT** au budget 2024 les crédits prévus à cet effet.

Fait à CHINON, le 22 février 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 29/02/2024

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.